

# Atréalis

PROMOTION - CONSTRUCTION

SCCV AP 64

34 Quai Magellan CS32205-44022 NANTES Cédex 1



TYPE	CODE
<b>T4</b>	<b>M 25</b>



<b>SURFACE PARCELLE</b>	<b>324m<sup>2</sup></b>
Jardin	184m <sup>2</sup>
Terrasse	21.70m <sup>2</sup>

### PLAN DE REPERAGE



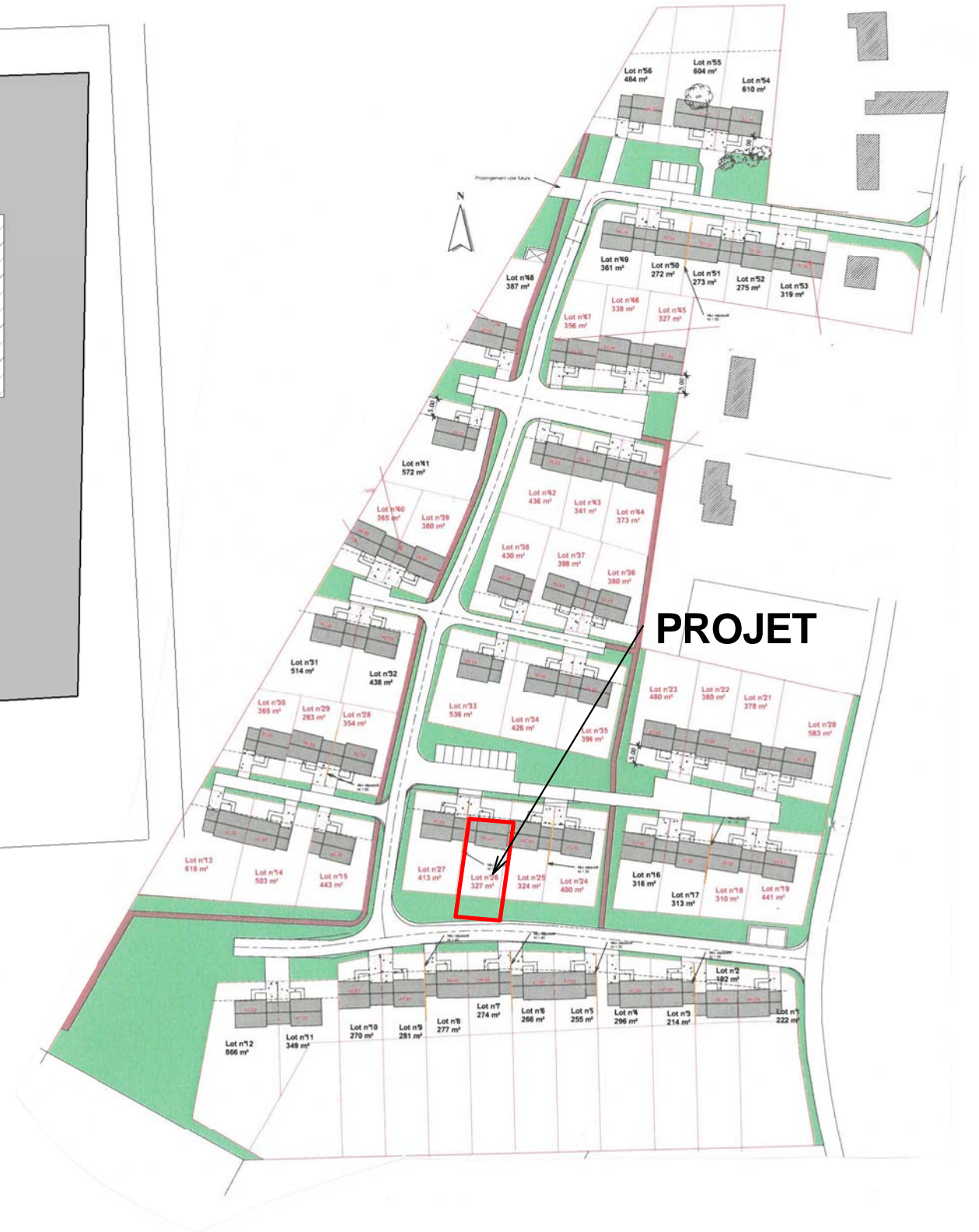
DATE CREATION:	<b>22/06/23</b>
DATE DERNIERE MISE A JOUR:	<b>22/06/23</b>

### PLAN DE RESERVATION



### PLAN de MASSE

### PLAN du LOTISSEMENT



### PROJET

**NOTA:** Le présent plan pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution et par le respect des réglementations et règles de l'art. Les aménagements du logement dont celui de la cuisine sont donnés à titre purement illustratif et indicatif. La position des radiateurs, des prises, des interrupteurs et des plafonniers est également donnée à titre indicatif. Les éventuelles poutres, soffites et faux plafonds ne figurent pas sur les plans. Les hauteurs d'allèges sont données à titre indicatif, il est rappelé qu'une tolérance de 5% en plus ou moins sera admise dans l'exécution des travaux par rapport aux cotes et aux surfaces des plans.

# Atréalis

PROMOTION - CONSTRUCTION

SCCV AP 64

34 Quai Magellan CS32205-44022 NANTES Cédex 1

Les  
Bellilloises



TYPE

CODE

**T4**

**M 25**



**SURFACE PARCELLE** 324m<sup>2</sup>

Jardin 184m<sup>2</sup>

Terrasse 21.60m<sup>2</sup>

### PLAN DE REPERAGE



DATE CREATION: 22/06/23

DATE DERNIERE MISE A JOUR: 22/06/23

## PLAN DE RESERVATION

Ouvertures en pvc blanc Ral 9010  
Volets en ALU gris ral 7040  
Portail Sectionnel ral 9010 blanc  
Enduit Blanc de Côte  
Enduit Ocre Midi Pyrénées



FACADE NORD

Ouvertures en pvc blanc Ral 9010  
Volets en ALU gris ral 7040  
Portail Sectionnel ral 9010 blanc  
Enduit Blanc de Côte  
Enduit Ocre Midi Pyrénées



FACADE SUD

NOTA: Le présent plan pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution et par le respect des réglementations et règles de l'art. Les aménagements du logement dont celui de la cuisine sont donnés à titre purement illustratif et indicatif. La position des radiateurs, des prises, des interrupteurs et des plafonniers est également donnée à titre indicatif. Les éventuelles poutres, soffites et faux plafonds ne figurent pas sur les plans. Les hauteurs d'allèges sont données à titre indicatif, il est rappelé qu'une tolérance de 5% en plus ou moins sera admise dans l'exécution des travaux par rapport aux cotes et aux surfaces des plans.



TYPE	NIVEAU	CODE
<b>TYPE 4</b>	<b>RdC</b>	<b>M 25</b>



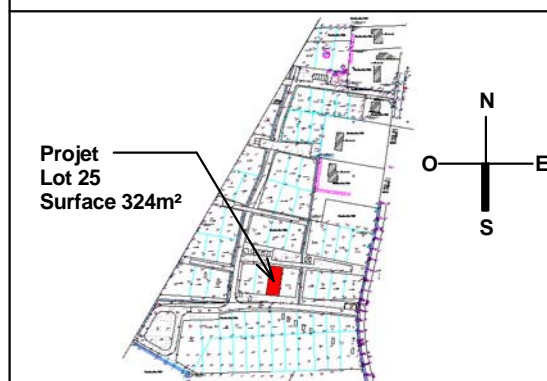
Nom	Surface (m²)	Surf.sol (m²)
Séjour/Cuisine	47.88	49.92
Toilettes	3.44	3.44
Chambre 1	11.27	15.46
Chambre 2	11.30	15.49
Chambre 3	7.01	14.90
Mezzanine	5.43	8.40
SdE	3.91	6.26
Wc	1.10	1.52

Surface Habitable Totale **91.34** **115.39**

SURFACE PARCELLE	324m²
Garage	18.38m²
Jardin	184m²
Terrasse	21.60m²

NOTA: La surface de placard est incluse dans celle des pièces attenantes

### PLAN DE REPERAGE



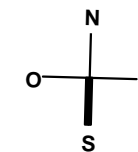
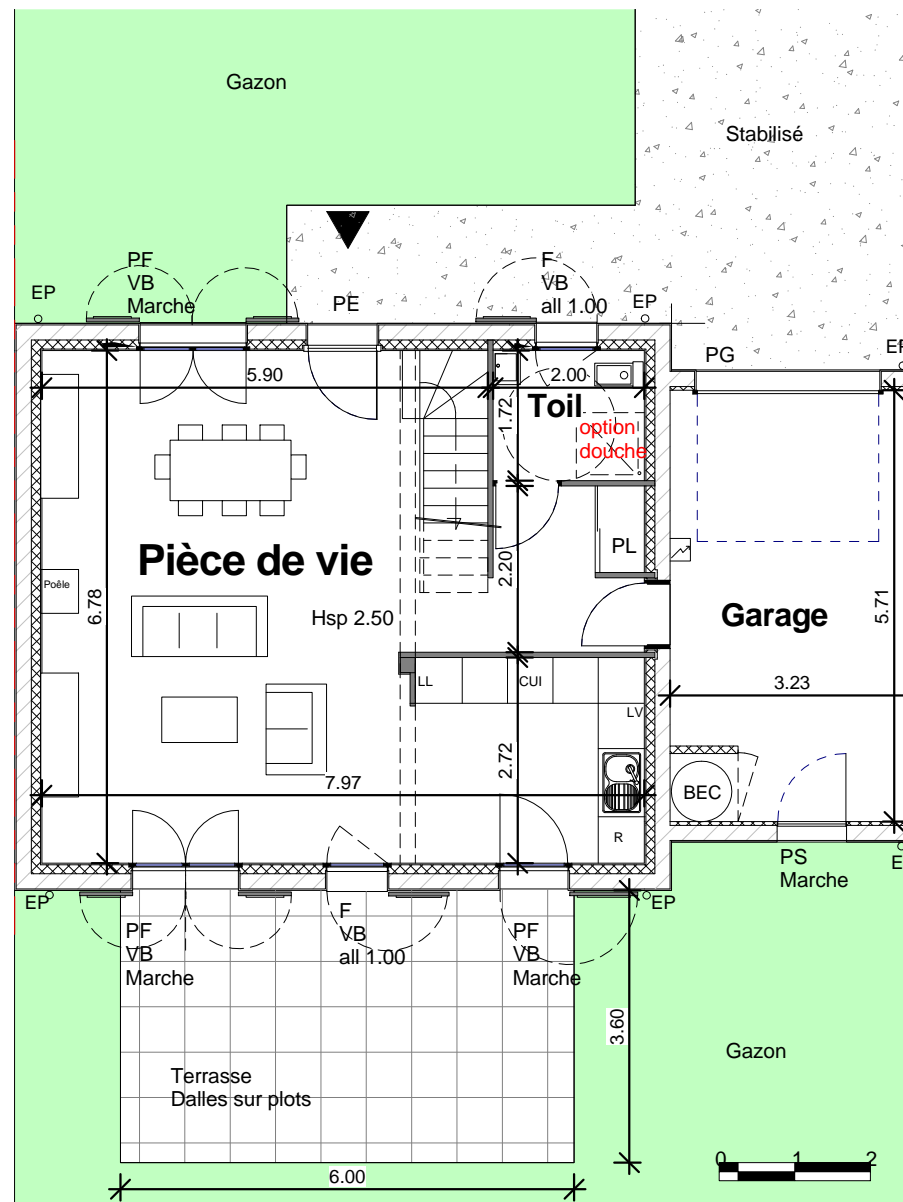
DATE CREATION: **22/06/23**

DATE DERNIERE MISE A JOUR: **22/06/23**

## PLAN DE RESERVATION

### LEGENDE

HSP	Hauteur sous plafond	All	Allège	LL	Lave Linge	Tableau Elec
HSFP	Hauteur sous faux-plafond	PL	Placard	LV	Lave-vaisselle	Sèche serviette
OF	Fenêtre ouvrant à la française			CUI	Cuisson	
OS	Fenêtre oscillo battante			R	Réfrigérateur	
PF	Porte fenêtre	PL	Placard option		Poêle	
F	Fenêtre				Ballon Thermodynamique	
VR	Volet roulant					
VB	Volet Battant					
PE	Porte Entrée					
PS	Porte Service					
PG	Porte Garage					
EP	Descente eau pluviale					



NOTA: Le présent plan pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution et par le respect des réglementations et règles de l'art. Les aménagements du logement dont celui de la cuisine sont donnés à titre purement illustratif et indicatif. La position des radiateurs, des prises, des interrupteurs et des plafonniers est également donnée à titre indicatif. Les éventuelles poutres, soffites et faux plafonds ne figurent pas sur les plans. Les hauteurs d'allèges sont données à titre indicatif, il est rappelé qu'une tolérance de 5% en plus ou moins sera admise dans l'exécution des travaux par rapport aux cotes et aux surfaces des plans.

TYPE	NIVEAU	CODE
<b>TYPE 4</b>	<b>R+1</b>	<b>M 25</b>



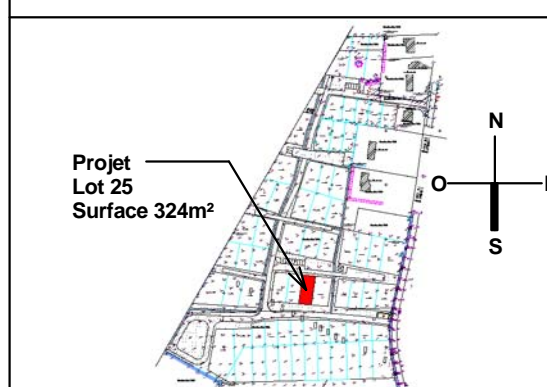
Nom	Surface (m²)	Surf.sol (m²)
Séjour/Cuisine	47.88	49.92
Toilettes	3.44	3.44
Chambre 1	11.27	15.46
Chambre 2	11.30	15.49
Chambre 3	7.01	14.90
Mezzanine	5.43	8.40
SdE	3.91	6.26
Wc	1.10	1.52

Surface Habitable Totale **91.34** **115.39**

SURFACE PARCELLE	324m²
Garage	18.38m²
Jardin	184m²
Terrasse	21.60m²

NOTA: La surface de placard est incluse dans celle des pièces attenantes

### PLAN DE REPERAGE



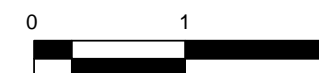
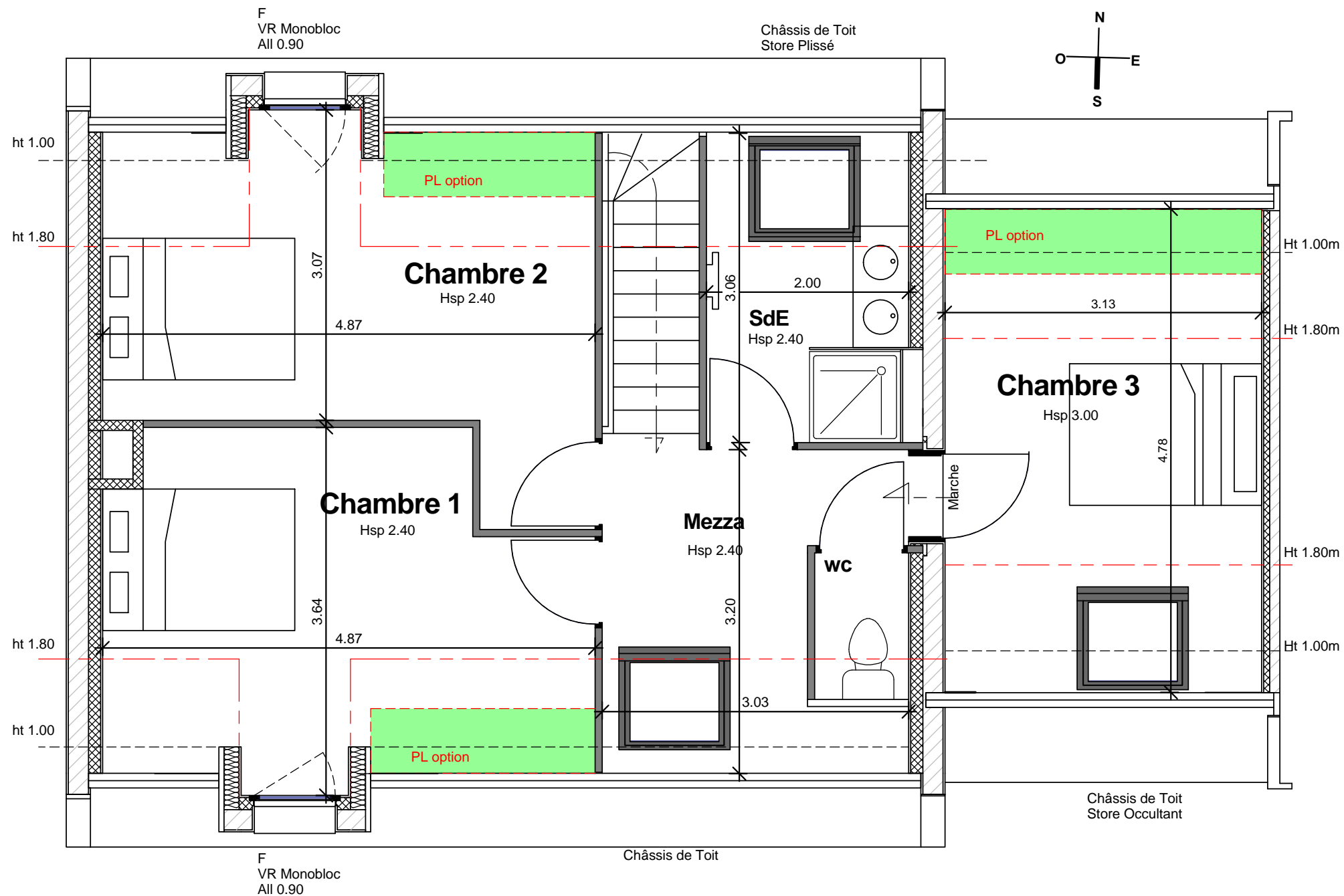
DATE CREATION: **22/06/23**

DATE DERNIERE MISE A JOUR: **22/06/23**

## PLAN DE RESERVATION

### LEGENDE

HSP	Hauteur sous plafond	All	Allège	LL	Lave Linge	Tableau Elec
HSFP	Hauteur sous faux-plafond	PL	Placard	LV	Lave-vaisselle	Sèche serviette
OF	Fenêtre ouvrant à la française	PL	Placard option	CUI	Cuisson	
OS	Fenêtre oscillo battante			R	Réfrigérateur	
PF	Porte fenêtre				Poêle	
F	Fenêtre				Ballon Thermodynamique	
VR	Volet roulant					
VB	Volet Battant					
PE	Porte Entrée					
PS	Porte Service					
PG	Porte Garage					
EP	Descente eau pluviale					



NOTA: Le présent plan pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution et par le respect des réglementations et règles de l'art. Les aménagements du logement dont celui de la cuisine sont donnés à titre purement illustratif et indicatif. La position des radiateurs, des prises, des interrupteurs et des plafonniers est également donnée à titre indicatif. Les éventuelles poutres, soffites et faux plafonds ne figurent pas sur les plans. Les hauteurs d'allèges sont données à titre indicatif, il est rappelé qu'une tolérance de 5% en plus ou moins sera admise dans l'exécution des travaux par rapport aux cotes et aux surfaces des plans.